

## TARIFS DES A.C.M. (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024)

Le mode de calcul du tarif par enfant est voté en Conseil Communautaire. Il est repris comme suite dans le tableau, à titre indicatif :

### FAMILLES RESIDANT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUOTIENT FAMILIAL	ALLOCATAIRES CAF		ALLOCATAIRES MSA		AUTRES REGIMES	
	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE
0 à 420	4,50 €	3,50 €	4,50 €	3,50 €	9,50 €	6,50 €
421 à 520	6,50 €	5,50 €	5,50 €	4,50 €	10,50 €	7,50 €
521 à 800	8,50 €	7 €	6,50 €	5,50 €	11,50 €	8,50 €
Supérieur à 800	12 €	9 €	8 €	6 €	12 €	9 €

### FAMILLES RESIDANT HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES

QUOTIENT FAMILIAL	ALLOCATAIRES CAF		ALLOCATAIRES MSA		AUTRES REGIMES	
	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE	TARIF JOURNEE	TARIF ½ JOURNEE
0 à 420	5,50 €	4,50 €	5,50 €	4,50 €	11,50 €	7,50 €
421 à 520	8,50 €	6,50 €	6,50 €	5,50 €	12,50 €	8,50 €
521 à 800	10,50 €	8 €	7,50 €	6,50 €	13,50 €	9,50 €
Supérieur à 800	14 €	10 €	9 €	7 €	14 €	10 €

#### POUR TOUTES LES FAMILLES :

Dépassement pour inscription hors délai : 1 € (en sus du tarif). Le goûter de l'après-midi est fourni.

Des suppléments (de l'ordre de 2 €, 3 €, 4 €, 5 € ou 10 €) seront demandés pour les sorties ou les activités exceptionnelles.

#### Coût des séjours :

Séjours de 5 jours (290 € Résidents PSC – 300 € Résidents hors PSC)

Séjours de 3 jours organisés sur le territoire du PSC : 70 € Résidents PSC-80 € Résidents hors PSC

#### TARIFS REPAS (jusqu'en janvier 2024) :

TARIF REPAS RESTAURATION SCOLAIRE ET ALSH	
ENFANT	TARIF PAR ENFANT
1 <sup>er</sup> enfant	4.15 €
2 <sup>ème</sup> enfant	4.15 €
A partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	3.15 €
Pour toute présence d'un enfant non inscrit pour le repas	1 € en sus du tarif par enfant